

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 18 juillet 2011**

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**Mme Olga TROSTIANSKY,rapporteure.**

**2011 DFPE 320** : Signature d'une convention triennale avec l'Association Olga Spitzer (12e ) pour l'attribution d'une subvention pour son service Espace Famille Médiation (12e) Montant : 46.650 euros.

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de 46.650 € au titre de 2011 à l'association Olga SPITZER, 34, Bd de Picpus à Paris (12e) pour le fonctionnement de son service Espace Famille Médiation situé 36, rue Claude Decaen à Paris (12e),

Vu l'avis du conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY au nom de la 6<sup>ème</sup> commission ;

**Délibère**

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Olga SPITZER située 34, Boulevard de Picpus à Paris (12e), une convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

Article. 2 : Une subvention de quarante six mille six cent cinquante euros (46.650€) est attribuée à l'association Olga SPITZER située 34, Bd de Picpus à Paris (12<sup>ème</sup>), pour le fonctionnement de son service de médiation familiale, au titre de l'année 2011.

Article. 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 65-74, ligne P001 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris et des années suivantes, sous réserve de la décision de financement. (10366-D04408-2011\_00673).